



**TARIFS EAU POTABLE
(HORS TAXES)
ANNEE 2020**

Tarifs visés par la délibération du Comité Syndical du 29/11/2019.

Tarifs consommation EAU 2020 facturée en 2021		
	SEA	CERILLY
De 0 à 300 m ³	2,06 €	1,87 €
De 301 à 1.000 m ³	1,86 €	1,86 €
De 1.001 à 6.000 m ³	1,69 €	1,69 €
Au-delà de 6.000 m ³	1,46 €	1,46 €
Tarif Abonnement au service applicable au 1^{er} Janvier 2020		
Tarif abonnement 2020		70,00 €
Taxes et redevances reversées (Etat ou S.M.E.A.) applicables au 1^{er} Janvier 2020		
Redevance pour Pollution Domestique *1		0,23 €/m ³
Redevance pour Prélèvement à la ressource		0,0420 €/m ³
S.M.E.A. (Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier)		0,13 €/m ³
T.V.A. (Eau + Abonnements et Taxes)		5,5 %
T.V.A (Travaux sur habitation achevés depuis plus de 2 ans)		10 %
T.V.A. (Autres Travaux + Services) *2		20 %

Information sur les tarifs :

***1 TAXE INSTITUEE PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE (Organisme d'Etat)**

La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 Décembre 2006 a réformé la redevance de pollution domestique ; dorénavant, tous les abonnés sont soumis à cette redevance, selon les modalités portées ci-dessus.

Pour information : Cette taxe perçue par le SEA est reversée, dans son intégralité, à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (Service de l'état).

***2 T.V.A. APPLICABLE AUX TRAVAUX DE BRANCHEMENT :**

Depuis fin décembre 2013, le taux réduit de T.V.A. (10 %) s'applique aux travaux de raccordement aux réseaux publics, uniquement lorsqu'il s'agit du raccordement de locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans.

Dans les autres cas (constructions neuves, locaux industriels ou commerciaux, bureaux, etc ...), le taux normal (20 %) est maintenu.